



# Le stage à mission

Une découverte active de l'entreprise

L'Association Jeunesse et Entreprises propose de donner du sens au stage des collégiens, pour que ce stage ne soit plus un « passage » dans l'entreprise, mais une véritable découverte du monde professionnel. Le stage à mission, une formule innovante qui s'inscrit dans le cadre du parcours Avenir pour dynamiser le stage des collégiens, les responsabiliser et les impliquer. Une première découverte du monde de l'entreprise qui se doit d'être active, d'apporter une expérience et de nourrir le projet professionnel de chaque collégien.

## Objectifs

- > Transformer 5 jours de « visite » en une exploration active : revaloriser, dynamiser cette première immersion en entreprise, en confiant une mission au collégien, en lui permettant d'observer, d'analyser, de s'informer, de synthétiser et de rendre compte.
- > Pour les entreprises, bénéficier d'un regard extérieur, qui peut faire émerger des remarques pertinentes,
- > Inscrire le stage des collégiens dans la démarche RSE de l'entreprise, dans sa performance globale, en permettant aux collaborateurs d'être « investis » d'une responsabilité vis-à-vis des jeunes.

## Un déroulement

- > Une préparation au stage organisée conjointement avec les bénévoles AJE et les enseignants, avec des conseils pratiques pour mettre les collégiens en conditions de réussite. Une préparation qui peut être complétée par le dispositif mentorat proposé par AJE.
- > Une prise de contact avec l'entreprise accueillante afin de définir la mission (AJE/entreprise) confiée à chaque binôme : une mission simple qui « parlera » au collégien.



### MODALITES PRATIQUES

- > Un format de 5 jours à 15 jours
- > Une immersion dans l'entreprise, avec une mission définie en amont
- > Une préparation des collégiens sur les fondamentaux et les attendus de l'entreprise – organisation, soft skills, posture entrepreneuriale, mission...
- > Restitution, retour d'expérience à travers le rapport de stage



### LES PUBLICS CIBLES

- > Collégiens
- > Lycéens, à partir de la rentrée 2024, pour le stage obligatoire des secondes générales et technologiques (15 jours, fin juin)